

Activités sociales et culturelles (ASC) : la CGT pour la mutualisation !



Les **ASC** que sont-elles et que doivent-elles devenir dans le prochain comité social et économique ?

Les activités sociales et culturelles regroupent l'ensemble des activités qui donnent accès aux vacances aux loisirs à la culture, mais aussi à un certain nombre d'aides en matière de scolarité, enfance, handicap, transport, restauration... **Avec le passage en CSE se sont les élu-e-s du CSE qui géreront les ASC.**

Forts **d'un budget de 10 millions d'euros** soit 2,46 % de sa masse salariale, les **32 futurs CSE** vont devoir faire des choix de gestion, et s'interroger sur l'utilisation de ce budget.

Revendications et principes posés par la CGT :



- Voir évoluer le budget à 3% de la masse salariale pour garantir un accès plus large aux différentes prestations.
- La **CGT** a exigé et obtenu le respect du principe de mutualisation des CSE dans la gestion des CSE qui garantisse un accès solidaire et équitable aux différentes prestations (en résumé pas de CSE de « riches » d'un côté et des CSE de pauvres de l'autre)
- Attachée au côté social des ASC, la **CGT** a également obtenu le maintien du QF (quotient familial) comme base de calcul des aides.

La gestion des ASC ce sera aussi des choix politiques forts permettant de maintenir un aspect social garantissant une solidarité au sein de l'entreprise, mais également l'accès à des activités diversifiées :

Aides sociales

Vacances des enfants
Aides à la rentrée scolaire
Aides à la garde des enfants (<6ans)
Aides aux séjours éducatifs
Accueil de loisirs (<13 ans)
Aides aux familles ayant droit en situation de handicap

Activités diverses

Culture (cinéma concerts spectacles...)
Sports et Loisirs (licences, rencontres sportives)
Vacances
Vie Pratique
Bien-être
Solidaires



Pour garantir une diversification de l'offre et un partage solidaire, la CGT continuera à porter politiquement la notion de Quotient familial, seul garant de l'équité.





Pour des ASC de qualité je vote CGT :

Pourquoi la CGT est-elle attachée à la notion de Quotient Familial (QF) ?

La **CGT** revendique la prise en compte du Quotient Familial, basé sur les revenus imposables du foyer, et prenant en compte le nombre de personnes qui le compose.

Pour des revenus plus bas, les aides accordées par le CSE sont plus importantes. Grâce à l'instauration de grilles de QF pour la quasi-totalité des prestations ouvertes, suivant cette logique de redistribution, la majorité des CSE peuvent ainsi satisfaire les salariés.

Ainsi l'ensemble des prestations est adapté aux revenus !

À la CGT, nous avons pour ambition la généralisation de ce modèle dans l'ensemble des CSE.



Restauration mutualisée, pour des repas complets et équilibrés !

Malgré le choix unilatéral de la Poste de sacrifier la restauration inter-entreprise, la **CGT** continue à porter l'idée que l'entreprise soucieuse et responsable de la santé et du bien-être de ses salarié-es doit leur offrir des perspectives de qualité en la matière, repas complets et équilibrés financés pour partie.

La direction a dernièrement fait le choix inverse, pour autant, les revendications restent d'actualité :

- Remettre en route des restaurants d'entreprise de qualité comme dans bon nombre de grandes entreprises du pays
- Accorder ou rétablir des aides à la restauration convenables, porter à 11 euros la valeur faciale des titres restaurant pour toutes et tous, à 7 euros l'indemnité collation ou de restauration, telles sont les revendications de la **CGT** en la matière.

Avec La CGT portons l'exigence de porter le budget des ASC à 3% de la masse salariale !



**Avec la CGT
transformons
La Poste**



**Elections CSE La Poste du 9 au 14
octobre 2024**